



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 10 juillet 2023

Communiqué de presse

Le préfet de Tarn-et-Garonne a organisé un séminaire à destination des élus sur les énergies renouvelables

M. Vincent Roberti, préfet de Tarn-et-Garonne, a réuni ce jour les élus en préfecture pour leur présenter les dispositions de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER, et plus spécifiquement celles sur les zones d'accélération des EnR (ZAER).

La loi APER prévoit en effet la planification avec les élus locaux du déploiement des EnR à l'échelle communale, après concertation des habitants, sur des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets EnR. Ces zones seront consolidées à l'échelle départementale et validées par le Comité Régional de l'Énergie (CRE).

Elle donne ainsi la main aux communes pour définir les ZAER : c'est l'opportunité pour ces dernières de pouvoir définir le développement EnR qu'elles souhaitent sur leur territoire, de manière concertée avec les communautés de communes, pour assurer une cohérence territoriale et pour mutualiser les moyens.

Les ZAER que définiront les communes sont une contribution essentielle à la souveraineté énergétique de la France et à la lutte contre le changement climatique, car elles permettent de décarboner notre énergie. Ces enjeux induisent des objectifs ambitieux pour le développement des EnR : multiplier par 2 notre production d'EnR d'ici 2030, et par 3 d'ici 2050.

Avec 22,4 % d'EnR dans son mix énergétique, l'Occitanie est légèrement en avance sur la moyenne nationale (19,3%). Pour atteindre les objectifs fixés au niveau national, toutes les ressources et potentiels EnR à notre disposition doivent être mobilisés : le photovoltaïque, en priorité sur les espaces artificialisés (toitures, parkings...), l'éolien, la biomasse, le bois énergie, la géothermie...

Ce séminaire visait ainsi à accompagner les élus en les éclairant sur les leviers à leur disposition pour la mise en place de ces ZAER, qui devront être proposées d'ici le 10 novembre prochain.

D'ici là, d'autres rencontres auront lieu, et le sous-préfet désigné référent EnR, M. Julien HENRARD, sera bien entendu aux côtés des collectivités pour les accompagner au mieux dans la définition de ces zones.

